



Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le 27/01/2026

S<sup>2</sup>LO

ID : 091-219106853-20260120-DC\_2026\_008-DE

République Française

## Commune de Villiers-sur-Orge

### DÉCISION N° 2026-008

Service Pôle citoyen

#### CONVENTION EXPOSITION ARTISTIQUE « VOYAGE ENTRE DEUX POLES : ENTRE OMBRE ET ECLATS »

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU la convention de l'exposition artistique « voyage entre deux pôles : entre ombre et éclats » entre la ville de VILLIERS-SUR-ORGE et Monsieur MASSIANI Paul ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de proposer une exposition artistique pour le développement culturel de la ville ;

#### DÉCIDE

##### Article 1 :

D'APPROUVER la signature de la convention entre la ville de VILLIERS-SUR-ORGE et MASSIANI Paul pour une exposition :

- Du dimanche 8 février 2026 au dimanche 15 février 2026, à l'espace Colette, situé 10 rue des Rios.

##### Article 2 :

DE PRÉCISER que la convention est conclue à titre gracieux.

##### Article 3 :

DE SIGNER la convention et tous les documents s'y rapportant.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat, et au prestataire.

Villiers-sur-Orge, le 20 janvier 2026



Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette décision sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou par voie électronique sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

HÔTEL DE VILLE

6 rue Jean Jaurès – 91700 VILLIERS-SUR-ORGE – 01.69.51.71.00 – [mairie@vso91.fr](mailto:mairie@vso91.fr)